Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 080-200094696-20261001-2026_DELIB_115-DE

BUREAU de TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME
Séance du 01 octobre 2026

Date de convocation : 24/09/2026

Extrait du registre des délibérations

Nombre de membres :

Inscrits	: 19
Présents	: 15
Absents	: 4
Votants	: 15
Quorum	: oui
Pour	: 15
Contre	: 0
Abstention	: 0

Objet : Attribution des aides dans le cadre du CCRt 80 Commission d'attribution du 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 01er octobre à 10 heures 00, le Bureau de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux, 3 bis rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à Boves, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président.

Etaient présents : Franck DARRAGON, Virginie SANNIER, Jean-Marie MACHAT, Fabrice FROMENTIN, Jean-Louis RAMECKI, Laurent CHOLET, Jean-Paul LECOMTE, Jean-Jacques STOTER, Frédéric DEMULE, Bruno BALESDENT, Romaric LECLERCQ, Régis SINOQUET, Michel DESTOMBES, Didier FRANCOIS,

Etaient absents et excusés : Maxime LAJEUNESSE, Claude MAQUET, Aurélien CAZÉ, Vivien GRENIER

M. Jean-Louis RAMECKI, a été nommé secrétaire de séance.

La présence effective de la moitié au moins des membres composant le Bureau étant constatée, la séance a été ouverte et le Bureau peut délibérer valablement.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable territorial 80 (CCRt80), l'ADEME délègue à Territoire d'Energie Somme une enveloppe de 9 558 835,79 euros sur quatre ans et lui confie l'instruction des demandes d'aides, l'établissement des actes d'attribution des aides octroyées par l'ADEME et leur mandatement.

Monsieur le Président expose les dossiers instruits et approuvés par la commission d'attribution réunie le 30 juin 2026, dont le détail figure dans le tableau annexé à la présente délibération. Il sollicite l'autorisation du Bureau pour attribuer et engager les subventions liées au Fonds Chaleur au profit des porteurs de projets.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la convention de délégation signée entre l'ADEME et Territoire d'Energie Somme dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable territorial 80 (CCRt80) ;
Vu le règlement d'intervention du Fonds Chaleur territorialisé ;
Vu le budget de Territoire d'Energie Somme pour l'exercice en cours ;
Vu le tableau récapitulatif des projets instruits et validés par la commission d'attribution du 30 juin 2026, annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 080-200094696-20261001-2026_DELIB_115-DE

…/…

Considérant que l'ADEME a confié à Territoire d'Energie Somme l'instruction, l'attribution et le mandatement des aides dans le cadre du CCRt80 pour un montant total de 9 558 835,79 € sur quatre ans ;
Considérant que la commission d'attribution réunie le 30 juin 2026 a validé les projets présentés dans le tableau annexé ;
Considérant qu'il convient d'attribuer les aides correspondantes aux porteurs de projets conformément aux décisions de ladite commission ;
Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le Président à signer les actes attributifs d'aides et à engager les crédits correspondants.

Le Bureau de TE80, après en avoir délibéré, décide :

- D'attribuer, dans le cadre du CCRt80, les aides pour un montant maximum global de 60 712,80 € pour les projets et montants repris dans le tableau annexé ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les actes attributifs d'aides et tout document nécessaire à la mise en œuvre, au suivi et au règlement des aides attribuées ;
- D'imputer les dépenses et les recettes correspondantes aux crédits inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Jean-Louis RAMECKI

Territoire d'Energie Somme
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Président

Franck BEAUVARLET

Annexe : Tableau récapitulatif des aides accordées en juin 2026.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 080-200094696-20261001-2026_DELIB_115-DE

Aides validées par la CAA du CCRt80 réunie le 30 juin 2026

Numéro de la convention de mandat	Date de la commission d'attribution des aides	Numéro de l'opération fille (opérateur)	Cible bénéficiaire	Raison sociale du bénéficiaire	Commune	Nature de l'opération	Filière EnR&R thermique	Description du projet	Coût prévisionnel des dépenses	Dépenses éligibles en € HT	Aide prévisionnelle ADEME	Autres aides publiques	Taux d'aide prévisionnel ADEME	Taux d'aide global	Production EnR&R prévisionnelle	GES évitées	Biomasse : principal combustible	Longueur réseau de chaleur créé	Longueur réseau de chaleur étendu	Solaire : surface prévisionnelle de capteur	Type de géothermie	Aide ADEME production	Aide ADEME réseau	Commentaires
23HFD0388	30/06/2026	2026-004-CCRT	Bâtiment Enseignement	Communauté de Communes Territoire Nord Picardie (CCTNP)	Bernaville (80)	Investissement	Géothermie	Investissement géothermie pour l'école de Bernaville (80) (22,9 MWh EnR par an et 7 Teq CO2 évitées)	168 373,00	168 373,00	22 900,00	22 900,00	13,60%	27,20%	22,9	7								
23HFD0388	30/06/2026	2026-003-CCRT	Bâtiment Enseignement	Communauté de Communes Terre de Picardie (CCTP)	Hypercourt (80)	Investissement	Géothermie	Investissement géothermie pour la création d'un RPC à Hypercourt (80) (32 MWh EnR par an et 8 Teq CO2 évitées)	286 270,00	286 270,00	32 000,00	32 000,00	11,18%	22,36%	32	8								
23HFD0388	30/06/2026	2026-007-CCRT	Bureau, transport commerces	APRADIS	Amiens (80)	Étude	Géothermie	Etude de faisabilité géothermie pour le site de l'APRADIS à Amiens (80)	14 640,00	8 304,00	5 812,80	0,00	70,00%	70,00%										

Filière EnR&R thermique	Aide prévisionnelle ADEME à	Aide prévisionnelle ADEME à l'étude	Production EnR&R prévisionnelle	Réseau : ml prévisionnels	Solaire thermique : m^2 prévisionnels
Biomasse	0,00 €	0,00 €	0		
Géothermie	54 900,00 €	5 812,80 €	54,9		
Solaire thermique	0,00 €	0,00 €	0		0
Chaleur fatale	0,00 €	0,00 €	0		
Réseau - création	0,00 €	0,00 €	0	0	
Réseau - extension	0,00 €	0,00 €	0	0	
Biomasse & réseau	0,00 €	0,00 €	0	0	
Géothermie & réseau	0,00 €	0,00 €	0	0	
Multi-EnR	0,00 €	0,00 €	0	0	0
TOTAL	**54 900,00 €**	**5 812,80 €**	**54,9**	**0**	**0**
	Montant total des aides attribuées précédemment *		1 333 912,60 €		
	Montant total de la présente attribution		60 712,80 €		
	Cumul des attributions à l'issue de cette commission		1 394 625,40 €		

* Les subventions d'études d'Argeuves et de Canaples ont été déduites